

**Administration communale de Boulaide
3, rue de la Mairie
L-9640 Boulaide**

VACANCE DE POSTE

1 salarié à tâche manuelle (m/f) pour les besoins du service technique (100%)

L'administration communale de Boulaide se propose d'engager un salarié à tâche manuelle (m/f), carrière B avec une rémunération selon le contrat collectif de la commune de Boulaide.

Conditions d'admissibilité :

- Connaissance indispensable des trois langues administratives ;
- Être en possession du permis de conduire catégorie B ;
- Est considéré comme avantage la possession du permis de conduire catégorie C ;
- Le candidat retenu doit obligatoirement effectuer des travaux en relation avec le service hivernal.

Les candidats sont priés d'adresser leur demande au collège des bourgmestre et échevins, 3, rue de la Mairie, L-9640 Boulaide **pour le 13 mars 2026 au plus tard**, en joignant les pièces suivantes :

- Lettre de motivation ;
- Un extrait récent de l'acte de naissance (< 3 mois) ;
- Un extrait récent du casier judiciaire n°3 (< 3 mois) ;
- Curriculum Vitae détaillé ;
- Photo de passeport récente ;
- Copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité ;
- Copie du permis de conduire ;
- Copie de la carte d'identification de la Sécurité sociale ;
- Copies des diplômes et certificats d'études.

Les demandes incomplètes ne peuvent pas être prises en considération.

Le candidat retenu devra se soumettre avant son engagement à un examen médical du médecin de travail et devra être déclaré apte pour le poste en question.

Boulaide, le 16 février 2026.

Le bourgmestre,


Jeff Gangler

Le collège des bourgmestre et échevins,

L'échevin,


Arny Jakobs



L'échevine,


Félicie Reuter